

Communications officielles

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **46 (1975)**

Heft 4

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Comité central du 5 mars 1975

Sous la présidence de M. Frédéric Savoye, de Saint-Imier, le comité central de l'ADIJ (Association pour la défense des intérêts du Jura) a tenu sa première séance de l'année, le 5 mars.

Mutations

Il prit tout d'abord acte de deux mutations au comité central : M. Roger Petermann remplacera M. Auguste Hoffmeyer, représentant de la commune de Bassecourt et, M. Maxime Beuret, M. André Sulzer, représentant la Municipalité de Moutier.

Il enregistra ensuite les démissions de 24 membres et accepta l'adhésion de 36 personnes.

Au sein des commissions, le comité central entérina les modifications suivantes :

- commission des forêts et du bois : M. Paul Kumin, ingénieur agronome à Laufon, remplacera M. Raymond Staehli, démissionnaire ;
- commission des affaires communales : M. Jean-Marie Fleury, chancelier de la ville de Moutier, assurera le secrétariat de la commission ;
- commission du trafic ferroviaire : M. Robert Domeniconi (Berne), chef de section à la Direction générale des CFF remplacera M. Hubert Piquerez, décédé.

Subventions

Ensuite de quoi, le comité central ratifia les subventions suivantes, présentées par M. Jean Jobé, trésorier :

- Ski-Club Les Bois (Championnat jurassien de ski de fond), Fr. 100.—.
- Société d'économie et d'utilité publique du canton de Berne, Fr. 100.—.
- Club jurassien des arts, Moutier, Fr. 480.—.
- Association Pro Doubs, Fr. 50.—.

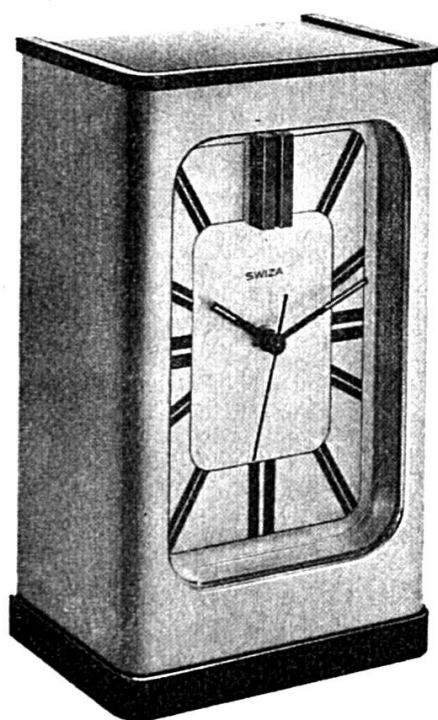
- Parc de la Combe-Grède, Fr. 500.—.
- Marché-Concours de Saignelégier, Fr. 1000.—.
- Commission routière jurassienne, Fr. 750.—.
- Centenaire de la Fédération des céci-liennes du Jura, Fr. 100.—.
- Centenaire de la Société de tir Moutier-Militaire, Fr. 100.—.
- Restauration des fontaines communales de Movelier, Fr. 500.—.
- Rénovation de la chapelle de La Bosse, Fr. 2000.—.
- Inscription romaine de Pierre-Pertuis, Fr. 180.—.
- Association romande des troupes de subsistance et ravitaillement « Section jurassienne », Fr. 100.—.

Interventions

D'autre part, sur proposition du secrétaire général, M. François Lachat, le comité central décida d'intervenir auprès de la Direction générale des PTT. Il appuiera la démarche de la section jurassienne de l'Union PTT, qui tente d'obtenir le déplacement des centres de tri dans le Jura plutôt que le transfert du personnel jurassien à l'extérieur.

De plus, la direction a été chargée d'étudier d'autres dossiers en relation avec les offices de CCP, la formation des agents postaux et l'automatisation des relations téléphoniques internationales dans le Territoire de Belfort.

Le comité central a procédé par ailleurs à un examen de la situation économique jurassienne. Il est d'avis que le Conseil fédéral devrait accorder une préférence aux secteurs d'activités générateurs de production et de valeur ajoutée, qui seuls, à terme, fondent le poids d'une économie. Dans cette perspective, la mesure paraissant la plus judicieuse est un contrôle des transactions qui per-



SWIZA

**Le réveil suisse
le plus demandé
dans le monde**

- Pendulettes
- Réveils
- Réveils de voyage

MANUFACTURE D'HORLOGERIE
LOUIS SCHWAB SA
2800 DELÉMONT

1729

A MIDI TRENTE:

L'HEURE EXACTE...

A TOUTE HEURE:



LA SEMEUSE

LE CAFÉ QUE L'ON SAVOURE...

1743



Assurant l'autonomie des communes qu'elles desservent, les

74 Caisses Raiffeisen du Jura

toutes affiliées à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen et gérées selon des principes éprouvés, s'avèrent les gardiennes avisées et sûres de l'épargne populaire.

Se recommandent les Caisses Raiffeisen de :

Alle	Crémines	Porrentruy
Asuel	Damphreux	Prêles
Beurnevésin	Damvant	Rebeuvelier
Boécourt	Develier	Réclère
Les Bois	Diesse	Renan
Boncourt	Epauvillers	Saint-Brais
Bonfol	Fahy	Saint-Imier
Bourrignon	La Ferrière	Saint-Ursanne
Bressaucourt	Fontenais	Saignelégier
Les Breuleux	Les Genevez	Saulcy
Buix	Glovelier	Sonvilier
Bure	Grandfontaine	Sornetan
Charmoille	Lajoux	Sorvilier
Cœuve	Lamboing	Soubey
Corban	Mervelier	Souboz
Cornol	Miécourt	Soulce
Courchapoix	Montfaucon	Soyhières
Courfaivre	Montignez	Tavannes
Courgenay	Montsevelier	Tramelan
Courrendlin	Mont-Soleil	Undervelier
Courroux	Movelier	Vendincourt
Courtedoux	Nods	Vermes
Courtelary	Le Noirmont	Vicques
Courtemaîche	Orvin	Villeret
Courtételle	Pleigne	

1744

mettrait de nuancer le cours des changes suivant la nature de ces derniers. C'est dans ce sens que le comité central a chargé la direction d'intervenir auprès des instances fédérales compétentes.

Inter-Jura

Lors de sa séance du 18 novembre 1974, le comité central avait adhéré à l'Association « Inter-Jura ». Dans sa dernière séance, il a désigné le délégué de l'ADIJ en la personne de M. François Lachat, secrétaire général.

Plébiscite du 16 mars

Le comité central, à l'unanimité, avait chargé la direction de l'ADIJ de prendre contact avec les bureaux de Pro Jrua, l'Emulation, l'Institut et l'Université populaire, immédiatement et de façon officielle, en vue de proposer une action commune et concertée, dans le dessein d'assumer ensemble les deux objectifs suivants :

1. Réunir, avant le deuxième tour du plébiscite, les bureaux de toutes les associations jurassiennes non politiques pour un échange de vue sur leur avenir et leurs possibilités d'action dans la situation politique nouvelle du Jura.
2. Examiner, entre les cinq associations, les moyens qui s'offrent à elles pour

poursuivre leurs activités propres, une fois le processus plébiscitaire terminé. En ce qui concerne le point 1, le comité central a dû constater que sa réalisation n'était pas possible. Dès lors, et après une analyse approfondie de la situation, il a été décidé, à l'unanimité, de ne pas prendre position dans le cadre du deuxième plébiscite du 16 mars, assuré qu'il est que toute déclaration pourrait être interprétée dans un sens allant à l'encontre des intérêts de l'entité jurassienne et de l'ADIJ. Il a par contre laissé entière liberté à ses membres quant à cette question.

Assemblée générale

Le comité central a arrêté la date de la prochaine assemblée générale de l'ADIJ au cours de laquelle le cinquantième anniversaire sera célébré, le 7 juin 1975. Ce jubilé sera marqué par la publication d'une plaquette retraçant l'histoire économique du Jura de 1925 à 1975 ainsi que l'activité de l'ADIJ durant cette période.

Avant de lever la séance, le président central félicita le nouveau président de la Chambre d'agriculture du Jura, M. Henri Cuttat, et le remercia pour tout le travail accompli. Au nom du comité central il formula des vœux pour que tous les milieux agricoles de l'ensemble du Jura des sept districts se retrouvent bientôt dans la Chambre d'agriculture.

Mémento 1975

L'ADIJ vient d'éditer, comme chaque année, son répertoire des institutions — le Mémento 1975 — dont le contenu a été mis à jour.

Il donne la composition exhaustive du Conseil fédéral et du Conseil-exécutif. Pour toutes les autres autorités, il ne mentionne pour chacune d'entre elles, que les représentants du Jura et de Bienne (Conseil national, Conseil des Etats, Grand Conseil) ainsi que les autorités judiciaires supérieures du canton.

Pour chaque district du Jura, il indique les noms des préfets, présidents du tribunal et préposés aux poursuites. Enfin, on y trouve la liste des principales institutions et administrations régionales (tribunal des mineurs, inspecteurs scolaires, ingénieurs en chef, offices d'orientation professionnelle, etc.).

Ce fascicule est à disposition pour le prix de 50 centimes au secrétariat de l'ADIJ, case postale 344, 2740 Moutier.